

## **RGPD : se mettre en conformité avec le règlement européen sur la protection des données personnelles**

### **OBJECTIFS**

Comprendre le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ses enjeux, ses principes.  
S'approprier les notions clés de la protection des données à caractère personnel.

Identifier les actions à mener et savoir préparer le plan d'actions de mise en conformité dans son entreprise.

### **PRE REQUIS**

Aucun prérequis n'est nécessaire. Connaître les bases de la loi « Informatique et libertés » est un plus.

### **PUBLIC CONCERNE**

Toute personne concernée par le traitement de données à caractère personnel au sein d'une organisation (entreprise, association...).

### **PEDAGOGIE**

Formation théorique illustrée d'exemples professionnels concrets, ponctuée de retours d'expérience et d'échanges entre le formateur et les participants, en lien avec leur contexte d'entreprise.  
Support de présentation remis aux participants au format numérique, incluant des liens internet vers des contenus additionnels pertinents.

### **INTERVENANT**

Professionnel du secteur informatique, spécialisé dans le recueil, le traitement et la diffusion des données.

### **EVALUATION**

Remise aux participants d'un questionnaire d'évaluation et d'une attestation de suivi de la formation.

### **PROGRAMME DETAILLE**

#### **I. Introduction**

- Pourquoi le RGPD.? Qui est concerné ?
- Les enjeux et les impacts pour les entreprises

#### **II. Les principes généraux**

- Licéité, loyauté, transparence
- Limitation des finalités
- Minimisation des données
- Exactitude (qualité des données)
- Limitation de la conservation
- Intégrité et confidentialité
- Responsabilité (« accountability »)

#### **III. Fondamentaux de la protection des données**

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Distinction donnée personnelle/donnée sensible
- Traitement de données, responsable de traitement, sous-traitant
- Motifs de licéité des traitements
- Les droits des personnes ; gestion des nouveaux droits (portabilité)
- Le délégué à la protection des données (DPO)
- Points de vigilance :
  - données et traitements de données à risque
  - données traitées hors Union Européenne

#### **IV. Plan d'actions de mise en conformité**

- Piloter le projet de mise en conformité RGPD
- Initier un plan de formation des salariés
- Actions principales à engager :
  - Constituer un registre des traitements de données
  - Faire le tri des données existantes
  - Respecter les droits des personnes
  - Sécuriser les données
- Outils, coût et suivi d'un plan d'actions de mise en conformité

**Durée : 1 jour (7 heures)**  
**Horaires : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h**  
**Date(s) : voir convention**  
**Lieu : en vos locaux**